



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
RESTREINTE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/55
4 juin 2000

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL

Trente-et-unième réunion
Genève, 5-7 juillet 2000

**PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET ÉBAUCHE DU PLAN D'AFFAIRES TRIENNAL
DU FONDS MULTILATÉRAL POUR 2000 - 2002**

Introduction

1. Le Comité exécutif a décidé à sa trentième réunion:

- (a) “d’avoir des discussions informelles sur la planification stratégique immédiatement avant la trente-et-unième réunion du Comité exécutif et d’inscrire également le sujet à l’ordre du jour de la réunion pour considération officielle;
- (b) de demander aux membres qui avaient fait des commentaires détaillés, de les transmettre par écrit au Secrétariat, le plus tôt possible;
- (c) de demander au Secrétariat de réunir ces commentaires dans un document qui sera remis aux membres du Comité exécutif, avec le résumé de la réunion du groupe consultatif informel tenue à Paris du 19 au 21 janvier 2000, pour les discussions informelles qui se tiendront immédiatement avant la trente-et-unième réunion;
- (d) d’élaborer une stratégie générale de façon détaillée et prudente;
- (e) de demander entre temps, afin de faciliter le processus, aux agences d’exécution impliquées dans le renforcement des institutions dans les pays de l’Article 5 incapables de respecter le gel des CFC, ni celui des halons et du bromure de méthyle pour 2002, de contacter de toute urgence les unités nationales de l’Ozone (NOU) de ces pays pour évaluer les activités à entreprendre afin d’assurer le respect; et
- (f) de demander aux agences d’exécution et au Secrétariat de faire un rapport à la trente-et-unième réunion du Comité exécutif sur les résultats de leurs contacts avec les NOU et sur les recommandations proposées dont le Comité exécutif devra tenir compte dans ses délibérations sur les activités des agences d’exécution.”

(Décision 30/57)

2. Suite à ces décisions, le Secrétariat a reçu des commentaires écrits de l’Australie, des Bahamas, de la Chine, de l’Allemagne, de l’Inde, du Japon, de la Suède et des États-Unis (les commentaires de l’Australie, de l’Allemagne et de la Suède ont été distribués à la trentième réunion) ainsi que le résumé de la neuvième réunion du groupe consultatif informel (janvier 2000). La Partie I de ce document regroupe les commentaires que le Secrétariat a reçus en réponse aux sous-paragraphe (b) et (c) de la Décision 30/57.

3. En réponse aux sous-paragraphe (e) et (f) de la Décision 30/57, la Banque mondiale, le PNUD et l’ONUDI ont transmis leurs évaluations du respect du gel des CFC et de celui des halons et du bromure de méthyle en 2002 dans les pays où ils agissent comme agences d’exécution des projets de renforcement des institutions. Les évaluations se retrouvent dans la Partie II de ce document.

PARTIE I

RÉSUMÉS DES COMMENTAIRES DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF ET DE LA RÉUNION DU GROUPE CONSULTATIF INFORMEL

1. Les commentaires transmis par huit membres du Comité exécutif et le résumé de la réunion du groupe consultatif informel du PNUE figurent en Annexe I et sont résumés de manière thématique, comme suit.

A. Évaluation de la performance du Fonds multilatéral pendant la période de grâce:

2. La stratégie utilisée par le Fonds multilatéral pendant la période de grâce s'est avérée efficace pour atteindre les objectifs de cette période. Elle s'est concentrée sur des projets individuels rentables et elle a maximisé l'impact en termes d'élimination des ODS. L'élimination cumulative totale d'ODS représentait environ 70% de l'élimination totale approuvée et 44% de la consommation totale de référence de CFC/halons par les pays de l'Article 5. En dépit de cet accomplissement, la stratégie du Fonds durant cette période a peut-être entraîné une répartition inégale de l'impact selon les pays et les industries, au profit des grands consommateurs d'ODS. Les pays n'ont pas toujours bénéficié d'une aide adéquate pour atteindre les objectifs de respect et l'élimination des ODS par des politiques industrielles, environnementales et de restriction commerciale a parfois été négligée.

3. L'approche par projet n'a pas suffisamment insisté sur la coordination entre les agences d'exécution et les pays de l'Article 5; il faudra peut-être recourir à une approche plus holistique comme les stratégies sectorielles et les projets d'élimination finale, introduits dernièrement. Il faut continuer à examiner l'impact du programme du Fonds sur la croissance de la consommation d'ODS dans les pays de l'Article 5, pendant et après la période de grâce. C'est pourquoi, la stratégie adoptée par le Fonds durant la période de grâce ne conviendra peut-être pas pour la période de respect des gels.

B. Importance de l'exactitude des données pour la planification

4. Il faudra discuter de l'exactitude et de la validité des données fournies par les programmes nationaux et des données réelles transmises au Secrétariat de l'Ozone. Un processus de planification doit reposer sur des données exactes. Ces données devraient inclure:

- (a) quantité totale d'ODS utilisée, quantité d'ODS dont l'élimination est prévue chaque année, par substance et par secteur, dans chaque pays et dans chaque catégorie de pays selon les niveaux moyens de consommation d'ODS pour les années de référence (1995, 1996 et 1997 pour les CFC et les halons);
- (b) la production restante d'ODS à supprimer;

- (c) un calcul de la consommation maximale autorisée pour chaque type d'ODS, aux dates prévues selon le Protocole de Montréal (par exemple: dans le cas des CFC, réduction de 50% pour 2005 et 85% pour 2007);
- (d) solde à réduire à partir des valeurs de référence pour atteindre ces objectifs (en tenant compte de l'impact des projets déjà approuvés).

5. Le projet de formulaire pour l'identification des besoins, préparé par le Secrétariat, n'est pas exhaustif puisqu'il ne tient pas compte du taux de croissance, ni des installations construites après le 25 juillet 1995 (qui ne sont pas admissibles au financement).

C. Définition des priorités

6. La responsabilité principale du Fonds, telle que stipulée dans l'Article 10 du Protocole de Montréal, est d'aider tous les pays de l'Article 5 à respecter les mesures de contrôle du Protocole qui les concernent. Cela signifie que dans l'allocation des fonds, au cours des prochaines années, certaines activités auront la priorité sur d'autres.

7. Les critères de priorité devraient inclure:

- (a) assurer le respect du Protocole par tous les pays de l'Article 5;
- (b) éliminer le secteur de production;
- (c) maintenir le dynamisme (reconnaissant que les gouvernements et les NOU ont investi dans les infrastructures et qu'il faut maintenir un certain niveau d'investissement continu pour ne pas perdre la masse critique);
- (d) élimination accélérée dans les pays qui sont prêts à le faire;
- (e) nécessité d'une planification à court terme (2000 – 2002) et d'un plan à long terme pour 2000 – 2010;
- (f) importance des plans de gestion des frigorigènes.

D. Considérations stratégiques

8. La planification stratégique devrait être un facteur plus dynamique que statique et elle devrait inclure les considérations suivantes:

- (a) Dans les prochaines années, le Fonds pourrait évoluer progressivement d'une approche par projet vers l'implantation de plans stratégiques nationaux pour la réalisation des obligations des pays aux termes du Protocole. Le processus serait

alors davantage dicté par les pays qui demanderaient aux agences d'exécution d'atteindre des objectifs nationaux, clairement définis dans le cadre d'un processus participatif. Ces plans plus vastes comporteraient des engagements nationaux sur l'élimination et sur l'application des mesures qui serviraient à réaliser et à maintenir les exigences convenues. Dans ce contexte et sachant que la performance ferait l'objet d'une surveillance étroite, le financement pourrait être octroyé de manière plus flexible. Les gouvernements disposeraient ainsi d'une plus grande latitude sur la manière d'attribuer les ressources accordées pour permettre un respect complet du Protocole.

- (b) Les programmes du Fonds devrait accorder une plus grande priorité au renforcement des unités nationales de l'Ozone dans ces pays. Puisque la responsabilité de l'élimination des ODS incombe aux pays de l'Article 5, ces pays devraient contrôler entièrement les programmes nationaux d'élimination des ODS et jouer un rôle majeur dans la planification des activités des agences d'exécution et du Fonds. Le Fonds a pour rôle d'assister ces pays dans ce processus.
- (c) Il faut réviser le recours aux agences d'exécution. Le système de concurrence aléatoire pour l'obtention des projets est parfois contreproductif et ne favorise pas une utilisation optimale de l'expertise et des ressources disponibles. Il faudrait également évaluer les domaines d'excellence des agences et tenter de les orienter vers des secteurs ou des pays où ces domaines d'expertise pourraient servir. Il convient d'étudier soigneusement la coordination entre les agences qui travaillent dans un même pays afin de voir si c'est vraiment la meilleure façon de procéder.
- (d) Le Comité exécutif devrait encourager l'amélioration de la gestion administrative et budgétaire, au niveau du Fonds et dans le travail des agences d'exécution, ainsi que la mise en oeuvre des projets par les pays bénéficiaires.
- (e) L'importance des fonds non décaissés au niveau des agences qui représentent 60% de l'allocation totale requiert une intervention urgente pour accélérer la mise en oeuvre des projets.
- (f) La technologie a fait de rapides progrès dans le domaine des produits chimiques de substitution pour remplacer ceux qui ont un potentiel élevé d'appauvrissement de l'ozone. Le Comité exécutif doit examiner ses politiques sur les types de technologies vers lesquelles l'industrie se convertit. Sans pénaliser les entreprises qui se sont converties dans le passé, le travail futur devrait cibler des technologies protectrices de l'ozone et non des technologies de transition.
- (g) Le Comité exécutif devra peut-être réexaminer sa politique d'éducation et de sensibilisation du public. Elle pourrait devenir un outil précieux pour aborder le secteur informel et les PME.

- (h) La nouvelle approche devrait établir des liens avec les activités en cours qui se sont mises en place au cours des dix dernières années. Il faudrait définir clairement ces liens avec la déclaration de données, les projets de renforcement des institutions, les programmes nationaux et leurs mises à jour, les plans de gestion des frigorigènes, etc.
- (i) Encourager les pays FVC à mettre à jour les plans et les stratégies nationaux.

E. Planification stratégique à long terme (2001 – 2010) et planification triennale

9. La planification stratégique devrait permettre une répartition optimale des allocations et une utilisation efficace des ressources selon les priorités convenues pour la période de trois ans, allant de 2000 à 2002. Toutefois, ce plan devrait non seulement couvrir la période actuelle mais également la suivante pour démontrer sa perspective holistique d'élimination complète des ODS dans les pays de l'Article 5. Un tel plan devrait être mis à jour tous les trois ans, afin de tenir compte des progrès réalisés au cours de la période écoulée.

10. D'ici là, il faut identifier et cibler d'abord les pays de l'Article 5 qui seront incapables de respecter le gel des CFC et celui des halons et du bromure de méthyl en 2002, dans la mesure du possible, au moins deux ans avant une future mesure de contrôle du Protocole.

PARTIE II

ÉVALUATIONS, PAR LES AGENCES D'EXÉCUTION, DE L'APPLICATION DES OBLIGATIONS DE GEL DANS LES DIFFÉRENTS PAYS

1. En réponse aux sous-paragraphes (e) et (f) de la Décision 30/57, le Secrétariat et les agences d'exécution ont convenu des mesures suivantes:

- (a) le Secrétariat fournira une analyse sur les pays qui ont de la difficulté à respecter les exigences du gel pour un ou plusieurs des produits (CFC, halon, bromure de méthyl);
- (b) les agences d'exécution impliquées dans le renforcement institutionnel dans ces pays devront contacter les unités nationales de l'ozone pour évaluer quelles sont les activités à entreprendre afin d'assurer le respect du Protocole.

2. L'analyse des données dont disposait le Secrétariat en date de décembre 1999 a révélé que 41 pays risquent d'avoir de la difficulté à remplir les exigences de gel pour un ou plusieurs des produits (CFC, halon, bromure de méthyl). Les résultats de cette analyse ont été transmis aux agences sous forme d'une matrice indiquant, pour chaque pays et par substance, la valeur de référence pour le gel et les plus récentes données sur la consommation, d'après les chiffres fournis au Secrétariat de l'Ozone, les projets approuvés dont l'achèvement est prévu en 2002 et une évaluation de la consommation résiduelle par rapport à la valeur de référence.

3. La Banque mondiale a fourni les informations exigées pour tous les pays de sa liste. Le PNUD a fourni des informations sur 5 des 7 pays de sa liste et l'ONUDI sur 2 des 5 pays figurant sur sa liste.

4. Le PNUE n'a fourni aucune information sur les 24 pays de sa liste.

5. Les rapports du PNUD, de l'ONUDI et de la Banque mondiale ont fourni une mise à jour des derniers chiffres pertinents sur la consommation et des propositions d'actions à mener dans les pays concernés.

6. Le PNUD a fourni les informations suivantes pour les pays mentionnés:

(a) **Bangladesh**

- (i) "Après vérification des chiffres sur la consommation en 1998, le Gouvernement a effectivement atteint sa valeur de référence pour le gel, soit 580,4 tonnes ODP pour les substances du Groupe A. L'explication est la suivante: les "derniers" chiffres de 832,2 tonnes ODP, mentionnés dans votre télécopie, portent sur la consommation de 1997. Le rapport sur la consommation des substances du Groupe A en 1998 mentionne seulement 260,74 tonnes ODP. Nous avons appris que le Bangladesh a transmis ses

chiffres pour 1998 au Secrétariat de l'Ozone et à la page 3 de cette télécopie figure le rapport sur les chiffres de la consommation d'ODS pour 1998."

(b) Costa Rica

- (i) "Les projets de démonstration dans ce pays ne seront pas terminés avant mars 2001. Le Costa Rica devra commencer à travailler sur l'élaboration d'un projet d'investissement qui puisse démarrer en mars 2001 (ou plus tôt, dès que les résultats utilisables des projets de démonstration en cours seront disponibles). Le PNUD pourrait commencer à travailler sur ce projet vers la fin 2000, si une autorisation préalable est accordée pour la préparation du projet, avec dépôt en mars 2001, au plus tard.
- (ii) Le projet d'investissement devra former au moins 20% des utilisateurs de bromure de méthyl (équivalent à 20% de la consommation) en 2001 et 2002. Ce chiffre correspond à un grand nombre d'agriculteurs (petits, moyens et à grande échelle). Mais cela devrait être possible (seulement) si nous avons la garantie que le projet démarrera au début de 2001. Pour des raisons logistiques, il vaudrait mieux concentrer les efforts de réduction sur quelques régions spécifiques comptant de nombreux agriculteurs. Cette formation devra recevoir le plein appui de la communauté agricole – la sensibilisation et la consultation devraient donc faire partie du projet.
- (iii) Le projet devrait aussi inclure un volet sur l'élaboration de politiques – pour identifier les activités que le Gouvernement et les secteurs agricoles devront mener pour s'assurer que le Costa Rica respecte le calendrier de réduction (et d'élimination). Le NOU envisagera peut-être la collaboration d'un spécialiste des politiques pendant un certain temps pour l'aider à implanter des règlements et autres mesures gouvernementales."

(c) Iran

- (i) "Le Gouvernement estime qu'il sera en mesure de respecter le gel sur les halons en 2002, grâce aux activités de son "Programme de gestion des halons" mis en oeuvre par une coopération bilatérale avec la France. Ce programme inclut notamment : la création d'un centre de stockage pour récupérer/recycler les halons; la création d'un "centre de documentation" qui diffusera l'information, préparera une réglementation stricte pour les nouveaux systèmes au halon, des règlements sur l'importation des halons et encouragera l'utilisation de systèmes sans halon."

(d) **Mexique**

- (i) “Halons: Même si les chiffres corrigés indiquent que le Mexique dépasse encore de 13% les exigences du gel, l’Institut national d’écologie du Mexique ne doute pas que les projets d’investissement, notamment, vont générer des réductions significatives dans un proche avenir.
- (ii) Bromure de méthyl: Les chiffres corrigés indiquent que la consommation actuelle est bien inférieure au niveau du gel mais les futurs projets d’investissement demeurent d’une importance critique car on s’attend à une croissance du secteur agricole dans les prochaines années.”

(e) **Pakistan**

- (i) “Le Gouvernement a répondu en informant le PNUD que dès le 1er juillet 1999, il est parvenu à mettre en oeuvre sa première mesure de contrôle dans le cadre du Protocole de Montréal, à savoir le gel des substances du Groupe I de l’Annexe A aux niveaux de consommation moyenne de 1995-97, grâce à un système de permis et d’autorisation des importations de substances appauvrissant l’ozone. Il a l’intention d’utiliser le même système pour respecter ses obligations en matière de halons. En page 4 de cette télécopie figure une copie de la politique d’importation d’ODS pour 1999-2000, parue dans la Pakistan Gazette du 3 août 1999.”

(f) **Trinidad & Tobago**

- (i) “Le Gouvernement a indiqué au PNUD que la consommation de halons avait considérablement chuté en 1999 – passant de 46,9 tonnes ODP en 1998 à seulement 5 tonnes; la valeur de référence étant de 46,6 tonnes ODP. Dans le cadre d’un programme piloté par l’industrie, les usagers ont accepté volontairement d’éliminer les halons; une quantité minimale étant importée pour recharger les quelques installations qui subsistent. A titre d’exemple, le Gouvernement indique qu’aucun nouveau extincteur d’incendie au H-1211 n’est utilisé dans le pays, la plupart des extincteurs au H-1211 existants ont été remplacés et de nombreux utilisateurs des systèmes fixes au H-1301 ont, soit changé de systèmes, ou ils utilisent des substances alternatives.
- (ii) La consommation de bromure de méthyl a baissé, passant de 3,85 tonnes ODP en 1998 à 2,48 en 1999, par rapport à une valeur de référence de 2,0 tonnes ODP. Le Gouvernement estime que l’effort d’élimination a été relativement lent à cause de la réticence des utilisateurs face à l’absence de substituts ayant fait leurs preuves. Toutefois, l’importation de bromure de méthyl est assujettie à un permis ministériel et doit être déclarée au

registraire des pesticides et des produits chimiques toxiques du ministère de la Santé. A l'approche du gel, le Gouvernement prendra des mesures plus positives pour respecter le délai et il est certain de pouvoir atteindre l'objectif fixé."

7. L'ONUDI a fourni les informations suivantes sur les pays mentionnés:

(a) **Egypte** (exigences de gel pour les halons et le bromure de méthyl)

(i) "Les mesures suivantes sont proposées pour surmonter le problème:

1. Approbation du Plan de gestion des halons pour l'Égypte.
2. Restructuration de toute la réglementation de surveillance des utilisateurs ultimes.
3. Élaboration d'un programme de sensibilisation et de formation.
4. Prolongation du IDOU et augmentation du personnel de soutien.

(ii) Pour atteindre les objectifs précédents, il faudra:

1. Élaborer un plan national de mise en oeuvre des exigences précédentes.
2. Élaborer un plan intégré, notamment pour les programmes de sensibilisation et de formation."

(b) **Macédoine** (exigences de gel pour le bromure de méthyl)

(i) "A propos des exigences de gel pour le bromure de méthyl, la proposition faite par le bureau de l'Ozone, avec le plein appui de l'ONUDI, vise à assurer la formulation et l'adoption du projet d'élimination dans ce secteur. Le même bureau a proposé un échéancier pour la formulation du projet. Cet exercice est lié aussi au projet de démonstration en cours et aux contributions connexes. Comme vous le savez, le projet d'élimination du bromure de méthyl a été approuvé à la 30th session du Comité exécutif et sa préparation est prévue pour juin 2000.

(ii) Le tabac est la principale culture qui utilise le bromure de méthyl en Macédoine. La consommation officielle déclarée est la suivante:

1996	20 Mt
1997	20 Mt
1998	21,5 Mt
1999	23,2 Mt

(iii) 90% est utilisé dans le secteur du tabac, le reste dans la production de légumes. Le tabac, une des principales cultures de ce pays, occupe une

superficie de 20 000-25 000 ha pour une production de feuilles de tabac de type oriental de 25 000-35 000 tonnes par an. Environ 60 000 familles, soit 10% de la population totale, travaillent dans la production du tabac.

- (iv) Durant la mise en place du projet de démonstration des alternatives à l'utilisation du bromure de méthyl, on a découvert que la consommation réelle de bromure de méthyl était supérieure au montant déclaré."
- (v) L'ONUDI a inclus une copie de l'enquête indiquant que la consommation réelle de bromure de méthyl s'élève à 45,4 tonnes métriques.

8. La Banque mondiale a fourni les informations suivantes sur les pays mentionnés:

(a) **Chili**

- (i) "Les chiffres sur la consommation de référence seraient de l'ordre de 370 tonnes ODP (moyenne de 1995-1998). Le rapport d'activités sur l'élimination des ODS nous a appris que la consommation de bromure de méthyl était d'environ 104 tonnes ODP en 1999. Le Chili devrait donc être en mesure de respecter le gel en 2002."

(b) **Equateur**

- (i) "Le Comité exécutif a déjà approuvé un projet de démonstration sur le bromure de méthyl qui sera mis en place au cours de l'année 2000. En outre, le Gouvernement de l'Équateur a reconnu l'urgence de réduire la consommation dans ce secteur et proposé de soumettre un projet d'investissement pour le bromure de méthyl en 2001, par l'intermédiaire de la Banque mondiale, une fois que le Gouvernement aura pu évaluer les résultats du projet de démonstration."

(c) **Jordanie**

- (i) "Le Comité exécutif a déjà approuvé un projet de stockage du halon pour ce pays à la fin de 1999. Ce projet inclut des mesures destinées à contrôler l'utilisation future des halons. Le plan d'affaires de la Banque mondiale pour 2000 inclut des activités d'investissement additionnelles pour éliminer l'utilisation des halons dans la production d'extincteurs d'incendie portables. La mise en place de ces activités permettra à la Jordanie de respecter le gel des halons en 2002."

(d) **Tunisie**

- (i) “La Banque a signalé à l’unité de l’ozone l’urgence de réduire la dépendance du pays envers les halons. Ce pays a besoin d’un projet de gestion des halons pour l’aider réduire sa demande pour ce produit chimique.”

(e) **Turquie**

- (i) “Le Gouvernement turc reconnaît l’urgence de réduire la consommation de halon. Une stratégie de stockage/gestion des halons est en cours de préparation. La proposition d’un centre de stockage/gestion des halons sera soumise au Comité exécutif en 2001.”
